

# Procès-verbal de création de l'Association TAMADI

En date du vingt-cinq juillet deux mille cinq.

Les personnes présentes, ci-dessous désignées, se sont réunies en assemblée générale constitutive pour décider la création d'une association.

## Personnes présentes lors de l'Assemblée Générale constitutive

BOLY Faliry

BOUCHET Pascale

DAVE Benoît

DAVE Véronique

GENTIT Maude

GOUPIL François

HACHEZ Emmanuel

JOSEPH AMAND DIT LAGAIE Nicolas

MATHIEU Françoise

MUKANTAGARA Redempta

SNOY Thérèse

VANDERMOTTEN Céline

## Personnes ayant donné procuration

CHAUVEAU Bertrand

NIJSKENS Marie-Paule

RIEU Isabelle

DI GRACIA Syvie

JOSEPH AMAND DIT LAGAIE Aline

MATHIEU Dominique

MOLINERO Laurence

VIC Jean-François

OUDET Antoine

La présidence de la séance est assurée par Monsieur Benoît DAVE,  
il rappelle les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

1. Présentation du projet
2. Présentation, discussion et adoption des statuts
3. Élection des membres du conseil d'administration
4. Détermination du montant des cotisations
5. Divers

## **DÉLIBÉRATIONS**

1. À l'unanimité des personnes présentes, il a été décidé la création de l'association dite : Association TAMADI  
avec siège à La Bouzenaie – 44390 Saffré - France

## 2. Adoption des statuts :

Le président de séance donne lecture des statuts. Après discussion et échanges de vues les statuts ci-annexés sont adoptés à l'unanimité.

## 3. Élection des membres du conseil d'administration :

Le président de séance sollicite des candidatures en vue de composer le conseil d'administration.

Il rappelle que conformément à l'article 16 des statuts, le conseil d'administration est composé de 5 membres au minimum et 11 maximum, élus par l'assemblée générale au scrutin majoritaire simple des membres présents.

Après rappel de ces dispositions, il est procédé à l'élection des membres. Les personnes ci-dessous désignées ont été élues à l'unanimité des voix :

<b>Nom/Prénom</b>	<b>Profession</b>	<b>Nationalité</b>
BOLY Faliry	Agriculteur	Maliennne
BOUCHET Pascale	Assistante sociale	Française
CHAUVEAU Bertrand	Animateur culturel	Française
DAVE Benoît	Chercheur universitaire	Belge
DAVE Véronique	Agent de développement	Belge
HACHEZ Emmanuel	Consultant gestion	Belge
JOSEPH AMAND DIT LAGAIE Nicolas	Fonctionnaire	Française
MATHIEU Dominique	Coopérant CICR	Belge
MUKANTAGARA Redempta	Gestionnaire de projet de développement	Belge
VANDERMOTTEN Céline	Chercheur universitaire	Belge

Le mandat de ces administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du premier semestre 2007.

Le Conseil d'Administration a procédé à la désignation des membres du bureau qui ont été élus à l'unanimité des voix.

Présidente : Redempta Mukantagara

Vice-Président : Emmanuel Hachez

Trésorière : Pascale Bouchet

Secrétaire : Benoît Dave

Administratrice déléguée à la gestion journalière : Véronique Dave. Cette fonction d'Administratrice Déléguée n'est pas rémunérée.

Trois administrateurs ont été désignés pour la rédaction du Règlement Intérieur : Redempta Mukantagara, Benoît Dave et Véronique Dave .

Le montant des cotisations a été fixé. Ces cotisations sont valables un an à partir de l'adhésion à l'association.

Montant des cotisations :

- Membres actifs : 50 Euros
- Membres actifs (personne morale) : 100 Euros
- Membres actifs moins de 18 ans, étudiants et sans emploi : 20 Euros
- Membres actifs ressortissants d'autres pays que la France ou la Belgique : le Conseil d'Administration à mandat pour demander un montant moindre selon les situations particulières.
- Membres associés : 20 Euros

Il est prévu l'ouverture de deux comptes bancaires, l'un en Belgique et l'autre en France. Redempta Mukantagara, Benoît Dave et Véronique Dave disposeront de la signature sur le compte belge. Pascale Bouchet et Véronique Dave disposeront de la signature sur le compte français.

Une réunion est prévue le 26 juillet 2005 pour étudier le budget.

Fait à Floreffe, le 26 juillet 2005

Signatures :

La Président e

Le Secrétaire